



VILLE de SOTTEVILLE-Lès-ROUEN

Arrêté provisoire

République Française
Liberté - Égalité - Fraternité

rue de la Résistance, avenue du Quatorze Juillet, rue Franck Innocent, Square Tafforeau

Nous, Alexis RAGACHE, Maire de la commune de SOTTEVILLE-Lès-ROUEN,

- VU :**
- le Code Général des Collectivités Territoriales,
 - le Code de la Route,
 - le Code Pénal,
 - la demande présentée par **BELBEOC'H**, le **11/03/2025**

Considérant que la société BELBEOC'H, doit procéder aux travaux d'élagage des arbres rue de la Résistance, avenue du Quatorze Juillet, rue Franck Innocent, Square Tafforeau

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement.

ARRETONS :

Article 1 : Le 31/03/2025, de 8h00 à 17h00, la chaussée sera barrée rue de la Résistance depuis la place de l'Hôtel de Ville à la rue du 31 Aout.

Article 2 : Le 01/04/2025, de 8h00 à 17h00, avenue du Quatorze Juillet, rue Franck Innocent, square Tafforeau :

- Stationnement de véhicules d'entreprises intervenantes sur la chaussée et le trottoir au droit des différents chantiers.
- le stationnement sera interdit et déclaré gênant, au sens de l'article R417.10 du Code de la Route, au droit des différents chantiers
- Dévoiement de la circulation sur la voie laissée libre de toute occupation

Article 3 : Le demandeur sera tenu responsable des accidents qui pourraient survenir du fait de l'occupation du domaine public. L'entreprise BELBEOC'H est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire, conforme à la 8^e partie de l'Instruction Ministérielle sur la signalisation routière sous le contrôle de la Métropole Rouen Normandie. La signalisation concernant les interdictions de stationnement sera mise en place 48h avant le démarrage du chantier.

Article 4 : La circulation des piétons doit être préservée en toute sécurité, l'approche des véhicules de secours et l'accès aux propriétés riveraines devront être maintenus.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des services de la Ville, Monsieur le Directeur des Services Techniques et de l'Urbanisme, les services de Police Nationale et Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

SOTTEVILLE-Lès-ROUEN, le 11 mars 2025

Pour le Maire
et par délégation
Luc LESIEUR
Adjoint au Maire



**Maire,
Conseiller Départemental,**

Alexis RAGACHE